



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 12 décembre 2011 à 20h00**

- Présent(e)s :** Mme Béatrice Hirsch, Présidente  
Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch,  
Isabelle Jaquier-Borella, Brigitte Schneider-Bidaux,  
conseillères municipales
- MM. Olivier Bahon, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-  
Jacques Duquesne, Alain Forestier, Bernard Gay, Jean-Louis Kaiser,  
Joseph Menu, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
- MM. Potter Van Loon, Maire  
Guy Lavorel, Yves Meynard, Adjoints  
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusé(e)s :** Mme Florence Maggi-Duvernay, conseillère municipale  
M. Joseph Menu, conseiller municipal
- 

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2011
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Election des membres du Comité du Fonds de décoration communal pour la période 2011-2015
5. Projet de délibération :
  - 5.1 Délibération D64 : Vote d'un crédit de CHF 140'000.- destiné à l'étude des projets définitifs d'aménagements des chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize :
    - Rapports de majorité et de minorité de la commission d'urbanisme
    - Vote de la délibération
6. Projets de résolutions :
  - 6.1 Résolution R7 : Préavis communal relatif au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 – Concept de l'aménagement cantonal
  - 6.2 Résolution R8 : Préavis communal relatif au projet de schéma directeur cantonal Genève 2030
    - Rapports de majorité et de minorité de la commission d'urbanisme
    - Vote des résolutions
7. Projet de Motion : Motion M16 de Mme Dominique Bernardet et de MM. Olivier Bahon, Jean-Jacques Duquesne et Alain Forestier, conseillers municipaux : *Remplacement du local des jeunes*
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis-clos : Demande de naturalisation

Mme Béatrice Hirsch ouvre la séance à 20h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2011**

Sans remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Mme B. Hirsch fait part d'un courrier reçu d'une association d'habitants de Plan-les-Ouates, adressé à M. le Maire. Mme B. Hirsch donne la parole à M. Van Loon qui entame le point 3 de l'ordre du jour.

### **3. Communications de la Mairie**

#### Communications de M. Potter Van Loon, Maire :

#### **3.1 Lettre de l'Association des propriétaires Goulette**

M. Van Loon relate ce courrier qui fait part du projet de contournement de Genève-Sud. Ce groupe de propriétaires souhaite obtenir un entretien avec la Mairie pour répondre à leurs interrogations. M. Van Loon indique que ce rendez-vous aura lieu au début de l'année prochaine.

Mme Bernardet demande si les discussions avec les membres de cette association se limiteront au tracé de Plan-les-Ouates. M. Van Loon explique que ces habitants sont à la recherche de diverses informations afin d'être rassurés et que la Mairie ne leur répondra que si c'est dans ses compétences.

#### **3.2 Projet d'immeubles aux Saussac**

M. Van Loon informe que le comité d'évaluation a pris sa décision et a retenu un projet. Cette décision est envoyée aujourd'hui au lauréat ainsi qu'aux autres candidats. Il indique également que la Mairie organisera une exposition des projets au mois de janvier, dans un premier temps avec tous les candidats, les architectes et les conseillers municipaux ; dans un deuxième temps, l'exposition sera ouverte au public.

#### **3.3 Elargissement du trottoir de la route de Troinex, à la hauteur de l'arrêt « Rivolette », et aménagement d'un abribus**

M. Van Loon indique que les efforts fournis par la Mairie auprès du canton ont porté leurs fruits, la demande d'autorisation de construire a été déposée par le Service de la Voirie cantonal, en charge de ce projet et il espère que les travaux débiteront dans les premiers mois de 2012.

#### Communications de M. Guy Lavorel, Adjoint :

#### **3.4 Fonds de décoration communal**

M. Lavorel espère que les « Ours Blancs » placés en 3 endroits dans la commune ont été admirés par les conseillers municipaux et il indique que ces décors de Noël ont été entièrement réalisés par les membres du Fonds de décoration.

### **4. Election des membres du Comité du Fonds de décoration communal pour la période 2011-2015**

Mme B. Hirsch rappelle aux conseillers qu'ils ont reçu la liste des membres sortants du comité qui se représentent pour la période 2011-2015.

Un membre supplémentaire doit être nommé et Mme Shneider-Bidaux prend la parole pour présenter la personne qui représentera les Verts : il s'agit de M. Christophe Jaquier, 48 ans, ingénieur du son à la TSR et passionné d'arts en général, en particulier de peinture, de sculpture et d'architecture ; il est également musicien.

Il n'y a pas de remarque et M. Jaquier est accueilli en qualité de membre du Comité du Fonds de décoration par applaudissements ; ce comité se composera donc des membres suivants pour les quatre prochaines années :

M. Guy Lavorel, représentant de l'Exécutif  
M. Frédéric Reymond, président  
Mme Danièle Gobbo-Curtat  
Mme Colette Sallansonnet  
Mme Heidi Schurtenberger Massaras  
M. Michel Baumgartner  
Mme Dominique Schupbach, secrétaire

## 5. Projet de délibération

### 5.1 Délibération D64 : Vote d'un crédit de CHF 140'000.- destiné à l'étude des projets définitifs d'aménagements des chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize

#### Rapports de majorité et de minorité de la commission d'urbanisme

Mme Deshayes donne lecture du rapport de majorité (annexe 1).

Mme Schneider-Bidaux donne lecture du rapport de minorité (annexe 2).

M. Van Loon regrette que le rapport de minorité contienne plusieurs inexactitudes assez importantes et qu'il ne parle pas des travaux et débats de la commission d'urbanisme. Il rappelle que les documents de M. Savary ont été mis à disposition du public et ne peut accepter les propos du rapport qui parle d'une rétention d'information. M. Van Loon relève que la variante 2bis adoptée par la Commission n'était pas à l'ordre du jour du Conseil municipal du 30.06.2011 et qu'elle comporte 5 seuils de ralentissement, ce qui participera à une diminution du trafic et à une modération de la vitesse. M. Van Loon rappelle que la commune de Troinex respecte rigoureusement la loi et indique que ces chemins sont classés « routes communales principales ». En conclusion, M. Van Loon estime qu'il faut regarder vers l'avenir et déplore que le rapport de minorité préfère l'immobilisme. Il rappelle que ces chemins sont en mauvais état et qu'il faut réaliser ces travaux pour assurer la sécurité des riverains et dissuader le trafic de transit.

Mme Schneider-Bidaux relève qu'elle constate régulièrement que le chemin de Drize est saturé de véhicules alors que la circulation sur la route de Troinex est fluide en fin de journée ; cette situation est inadmissible. Elle indique également que le projet prévu ne résoudra pas ce problème-là.

M. Sizonenko relève que deux rapports d'experts en circulation, soit Citec et Trafitec, prônent d'autres solutions que le 30 km/h, qui ne sera pas efficace pour réduire le trafic. Selon lui, accepter ce 30 km/h, même avec des seuils et des chicanes, c'est faire de la cosmétique et il estime que ce projet ne va pas assez loin pour diminuer le trafic de transit.

M. Van Loon souhaite préciser que le projet a été adapté au fur et à mesure pour répondre au plus proche de l'objectif que le Conseil municipal s'est fixé ; il signale également que des comptages ont été faits récemment et il déplore, en passant, les actes de vandalisme perpétrés sur les appareils. Ces comptages ont donné les résultats suivants :

- Ch. de Saussac : 3000 véhicules par jour
- Ch. de Drize : 3600 véhicules par jour
- Ch. des Moulins-de-Drize : 300 véhicules par jour

M. Gay rejoint les propos de Mme Schneider Bidaux sur la fréquentation du ch. de Drize. Selon lui, la vitesse n'est pas en cause, mais le problème est le nombre de véhicules et il n'adhère pas au projet proposé puisqu'il s'agit de mesures visant surtout à ralentir le trafic. La meilleure solution pour une diminution de la circulation de transit au ch. de Drize est le 20 km/h à double sens.

M. Forestier s'offusque face à la position des Verts et de Troinex Alternative qui ne considèrent pas, au travers de leurs propos, le travail important et sérieux de la commission d'urbanisme, entériné par le Conseil municipal. Il rappelle que si la solution du 30 km/h a été retenue, c'est pour aller dans le sens des habitants qui souhaitent conserver les trottoirs, ce qui n'est pas possible en zone 20 km/h. M. Forestier déplore également que ces groupes ne soutiennent pas la route de contournement, ce qui sera la meilleure solution pour résoudre les problèmes de trafic dans la commune.

En réponse, M. Sizonenko fait remarquer que le problème est actuel alors que la route de contournement ne sera pas réalisée avant 10 ans ; il faut donc un plan plus ambitieux que le 30 km/h.

Au terme de ce débat, Mme B. Hirsch procède à la lecture de la délibération suivante :

**D64 - VOTE D'UN CREDIT DESTINE A L'ETUDE DES PROJETS DEFINITIFS D'AMENAGEMENTS DES CHEMINS DE SAUSSAC, DE DRIZE ET DES MOULINS-DE-DRIZE**

*vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le crédit d'étude de CHF 60'000.- voté par le Conseil municipal le 18 avril 2011 et destiné à l'étude de mesures de modération et de sécurisation du trafic,*

*vu les avant-projets d'aménagements définitifs du bureau Trafitec SA présentés aux riverains des chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de Drize le 19 octobre 2011,*

*vu le montant des honoraires pour la 2<sup>ème</sup> phase du projet présenté à la commission « urbanisme et environnement » le 7 novembre 2011,*

*vu le rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 7 novembre 2011,*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide**

- 1. D'approuver l'étude des projets définitifs d'aménagements des chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize, conformément aux avants-projets du bureau Trafitec SA présentés à la commission d'urbanisme le 7 novembre 2011.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 140'000.- destiné à couvrir les frais et honoraires de cette étude (phase étude des plans définitifs, dépôt des demandes d'autorisation de construire, appels d'offres et propositions d'adjudications des travaux).*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. De fixer les modalités d'amortissement de la dépense nette prévue de CHF 140'000.- au moment où le crédit d'engagement destiné à financer les travaux sera voté.*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, une nouvelle délibération fixera les modalités d'amortissement de ce crédit.*

Mme Schneider Bidaux demande de reporter le vote de cette délibération en attendant la réponse du Conseil d'Etat concernant la requête en fermeture des chemins au trafic de transit.

Mme B. Hirsch met cette proposition au vote : **elle est refusée par 4 OUI (V et TA) et 10 NON.**

En conséquence, Mme B. Hirsch met au vote la délibération D64, **qui est acceptée par 10 OUI contre 4 NON (V et TA).**

**6. Projets de résolutions**

La Présidente donne lecture des deux délibérations R7 et R8 qui figurent à l'ordre du jour, puis passe la parole aux rapporteurs de la commission d'urbanisme :

- M. Duquesne lit le rapport de majorité (annexe 3).
- M. Gay lit le rapport de minorité (annexe 4).

M. Van Loon prend ensuite la parole et relève qu'en raison de la pénurie de logements à Genève, il est nécessaire d'envisager de construire de nouveaux logements. Il indique que personne n'est sensé oublier que le déclassement est une procédure longue et fastidieuse. Pour ce plan directeur cantonal 2030, M. Van Loon informe avoir eu des contacts avec des collègues d'autres communes. Il s'avère qu'il y a une opposition extrêmement forte à ce projet parce qu'il est inéquitable et malheureusement

certaines communes sont choisies pour voir tripler ou quadrupler leur population, ce qui déclenche une résistance et grâce à cette résistance, l'Etat va devoir enfin dialoguer avec les communes. Il rappelle qu'il y a des négociations de la Mairie avec l'Etat pour trouver un point d'accord sur les projets de constructions de logement dans notre commune.

M. Forestier est indigné des propos du rapport de minorité ; il estime qu'il faut regarder les choses en face et se rappeler que depuis les années 90, la population troinésienne a déjà pratiquement doublé. Il estime que les projets de la Commune, soutenus par ce Conseil municipal, peuvent encore doubler la population, sans pour autant devoir déclasser la zone villas. En ce sens, il ne souhaite pas être taxé d'égoïste alors que le désir est de respecter les habitants. M. Forestier souhaiterait savoir combien de communes ont des projets de construction dans les 10 ans à venir et si elles peuvent également doubler leur population. Il indique être conscient de l'importance de construire, mais est partisan de le faire raisonnablement. Pour conclure, M. Forestier rappelle encore qu'en ce qui concerne la route de contournement de Genève-Sud, la liaison L1 n'a de sens pour notre commune et pour la région que si la L2 est réalisée simultanément, sinon où iront les automobilistes quand ils arriveront sur la route d'Annecy ?

Mme Schneider-Bidaux réagit et s'interroge également : où iront les automobilistes quand ils arriveront sur la route de Pierre-Grand ? Elle rappelle qu'en se prononçant sur ce plan directeur cantonal, il faut avoir une vision plus large que simplement les limites de la commune. A Veyrier, Plan-les-Ouates et Lancy, des travaux de construction importants débutent ou sont à l'étude. Mme Schneider-Bidaux estime qu'il est dommage de déclasser de la zone agricole au détriment de zones constructibles et elle souhaite qu'il soit étudié des constructions de petits immeubles de 3 étages sur la parcelle des Crêts, en prenant l'exemple des constructions récentes à Saconnex-d'Arve, à toits plats qui sont magnifiques au milieu d'un village traditionnel.

M. Lavorel s'étonne de la position de Mme Schneider-Bidaux, car il rappelle qu'un projet de villas et de petits bâtiments sur la parcelle des Crêts, en conservant la zone 5, avait été présenté à la Commission d'urbanisme et que ce projet avait été très bien accueilli par tous.

M. Meynard soutient la proposition du parti libéral-radical qui a proposé au Grand Conseil une loi permettant de densifier un peu plus la zone villa. Il espère que cette disposition sera votée et permettra d'avoir une densification intelligente et correcte.

M. Sizonenko rejoint la réflexion de M. Meynard et estime qu'entre le projet dont a fait référence M. Lavorel, avec une densité de 0,44, et des immeubles tels que ceux de la Tambourine qui était l'autre projet présenté par l'Etat, il y a certainement une solution intermédiaire.

M. Meynard souhaite que les personnes présentes à ce Conseil puissent passer le message qu'il existe dans notre commune une volonté de construire et, de surcroît, la volonté de créer des appartements afin que Troinex participe également à la demande de logements au niveau cantonal.

La parole n'étant plus demandée, Mme B. Hirsch passe au vote des deux résolutions suivantes :

### **6.1 Résolution R7 : Préavis communal relatif au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 – Concept de l'aménagement cantonal**

*Vu la lettre du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal « Genève 2030 »,*

*vu les observations sur l'enquête publique qui a eu lieu du 9 mai au 8 juillet 2011,*

*vu les travaux des « commissions réunies » du 21 novembre 2011 et de la commission « urbanisme et environnement » du 28 novembre 2011,*

*vu le rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 28 novembre 2011,*

*vu que le concept de plan directeur cantonal Genève 2030 s'inscrit dans la continuité du plan directeur Genève 2015 et dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois,*

*vu les objectifs stratégiques de l'aménagement cantonal sont organisés en grands trois domaines, l'urbanisation, la mobilité et l'espace rural et les milieux naturels,*

*vu que le concept de plan directeur cantonal Genève 2030 se veut respectueux des principes d développement durable, conjuguant la solidarité sociale, la préservation du capital naturel et la viabilité économique,*

*vu qu'il pose aussi comme base de travail le renforcement de la collaboration transfrontalière et qu'il s'inscrit dans un espace régional transfrontalier, les décisions d'aménagement à Genève ayant des*

*incidences sur le fonctionnement de l'agglomération et inversement,*

*vu les dispositions de l'art. 5, al 3 et 30 A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition de la Mairie,*

### **le Conseil municipal**

#### **décide**

*De préavis* **défavorablement** le projet de concept de plan directeur Genève 2030, en raison notamment des remarques suivantes :

- 1. Le Plan directeur cantonal Genève 2030 doit contenir, comme une des bases de travail les plus importantes, la nécessité de collaboration et de concertation entre l'Etat et les communes genevoises dès le début de la phase de sa réalisation, les décisions d'aménagement de l'Etat ayant des incidences directes et souvent très importantes sur les communes. Cette collaboration/concertation dès le départ permettra de réduire considérablement les délais en matière de construction de logements.*
- 2. Toute densification plus ou moins forte de la zone villas par le déclassement de certains grands terrains ne doit être envisagée qu'à proximité du tissu urbain existant et de transports publics adéquats et performants. Il est impératif d'éviter toute densification provoquant une rupture avec les quartiers environnants. Les villages doivent faire l'objet d'un développement maîtrisé afin de maintenir la qualité de vie de tous les habitants, anciens et nouveaux.*
- 3. Tout projet important de développement doit préalablement faire l'objet d'études approfondies, avec les communes concernées, au sujet des problèmes d'équipements et d'infrastructures (routes, transports publics, etc.) et sur leur financement, la résolution préalable de ces problèmes permettant en effet de réduire considérablement les délais en matière de construction de logements.*
- 4. Les projets de pénétrantes de verdure et de renaturation de cours d'eau doivent tenir compte de la particularité et de la réalité des lieux, tout en évitant de porter préjudice à l'activité économique (agricole en particulier) existante dans le secteur.*
- 5. Afin d'éviter le trafic de transit dans les villages, en constante augmentation et perturbant notamment les transports collectifs, il est indispensable de prévoir et de réaliser des axes routiers de contournement, et de prévoir des mesures adéquates visant à réduire le trafic de transit à l'intérieur des villages.*
- 6. Afin de faciliter et favoriser les interfaces des lignes principales de transports collectifs, il faut encourager la création de parkings relais (P + R) et, à cet effet, un mécanisme de déclassement adéquat, facilitant l'autorisation et l'aménagement de ces parkings, doit être créé.*
- 7. La commune s'oppose vigoureusement à l'intention de l'Etat d'initier une modification législative destinée à permettre la réalisation de villas ou d'habitat groupé (petits collectifs) en supprimant la notion de dérogation en cas d'IUS de 0,4 (fiche A03).*

**Le Conseil municipal approuve cette résolution par 10 OUI et 4 NON (V et TA)**

#### **6.2 Résolution R8 : Préavis communal relatif au projet de schéma directeur cantonal Genève 2030**

*Vu la lettre du département des constitutions et des technologies des l'information (DCTI) di 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal « Genève 2030 »,*

*vu les observations sur l'enquête publique qui a eu lieu du 9 mai au 8 juillet 2011,*

*vu les travaux des « commissions réunies » du 21 novembre 2011 et de la commission « urbanisme et environnement » du 28 novembre 2011,*

*vu le rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 28 novembre 2011,*

*vue le projet de Plan directeur communal actuellement à l'étude,*

*vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures,*

vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30 A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

### **le Conseil municipal**

#### **décide**

De préavis **défavorablement** le projet du schéma directeur cantonal Genève 2030, sous réserve des remarques suivantes :

1. Les autorités communales ont pris connaissance avec étonnement de l'existence d'un tracé d'une voie ferroviaire reliant la ligne du pied du Salève au Bachet de Pesay et traversant la commune de Troinex. La réalisation de cette liaison ferroviaire à travers notre village constituerait un obstacle aux projets de développement de la commune et entraverait notamment la construction de logements.
2. Notre commune a constaté avec satisfaction que le premier tronçon de l'infrastructure routière Genève-Sud (liaison L1 entre la route de Saconnex d'Arve et la route d'Annecy) figure sur la carte du schéma directeur cantonal. En revanche, les autorités communales regrettent vivement que le deuxième tronçon (liaison L2 entre la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand) ne soit pas inscrit sur ladite carte, alors que toutes les communes de Genève-Sud sont convaincues de sa nécessité et la soutiennent.

Les autorités de la commune de Troinex demandent que la liaison L2 soit inscrite avec le même degré d'urgence que la liaison L1 sur la carte et dans les fiches du schéma directeur cantonal et rappellent que tant que ces contournements routiers ne seront pas réalisés, aucun projet d'urbanisation important ne pourra se réaliser sur la commune.

3. Dans l'optique du développement du PAV, le PDCant Genève 2030 doit prévoir des mesures de nature à inciter le trafic à emprunter les liaisons L1 et L2 afin de réduire le trafic de transit.
4. En ce qui concerne la densification envisagée de la parcelle des Crêts entraînant un déclassement, la commune observe qu'elle créerait une rupture avec les quartiers environnants et qu'elle ne se trouve pas à proximité du tissu urbain dense. Notre commune n'est, par ailleurs, pas desservie par des transports publics adéquats et performants. La densification prévue doit donc être limitée à 0,4 (0,44 dérogation Minergie), sans modification de zone, de manière à disposer rapidement d'un potentiel important de terrain à bâtir et de répondre rapidement à la demande.
5. La parcelle située au sud de la route de Moillebin n'étant pas répertoriée parmi les terrains enclavés de la zone agricole, la commune est opposée à son déclassement et à son urbanisation.
6. La commune de Troinex est favorable aux objectifs des fiches C02 et C03 consistant à renforcer la pérennité des zones agricoles spéciales (ZAS) et à faciliter le développement des activités agricoles et maraîchères dans ces zones. Cependant, le projet de mise à ciel ouvert et de renaturation du ruisseau des Marais (C07) ne tient pas compte de la réalité des lieux et porterait préjudice à l'activité économique du secteur. Rappelons que ce tronçon du « ruisseau des Marais » a toujours été un canal de drainage construit pour assécher la zone maraîchère et qu'il n'a jamais été un ruisseau à ciel ouvert.
7. Afin de préserver les espaces de production agricole (fiche C02), les pénétrantes de verdure doivent être tracées de manière à ne pas restreindre les surfaces propices à l'agriculture. Les corridors biologiques doivent par ailleurs être situés dans des zones où ils pourront réellement jouer le rôle qui leur est dévolu.
8. En ce qui concerne les zones viticoles recensées sur le territoire de notre commune, nous demandons que leur situation exacte soit vérifiée avec notre administration communale.

**Le Conseil municipal approuve cette résolution par 10 OUI et 4 NON (V et TA)**

**7. Projet de Motion : Motion M16 de Mme Dominique Bernardet et de MM. Olivier Bahon, Jean-Jacques Duquesne et Alain Forestier, conseillers municipaux : Remplacement du local des jeunes**

M. Forestier donne lecture du projet de motion suivant :

***Remplacement du local des jeunes***

***Considérant,***

- *le projet de construction de 3 immeubles au lieu-dit « les Saussac »,*
- *que la réalisation de ce projet oblige le déplacement du local des jeunes,*
- *le gel du projet d'un nouveau club-house au tennis, qui prévoyait tant de nouveaux vestiaires pour les membres du club et invités qu'un nouveau local pour les jeunes dans son infrastructure,*
- *la situation économique en général et les finances de la commune en particulier,*
- *la nécessité malgré tout de reloger les jeunes,*
- *la nécessité d'offrir des vestiaires plus adaptés aux membres du tennis-club et à leurs invités,*

***Le Groupe libéral propose au Conseil Municipal de Troinex***

- *d'étudier la possibilité et les coûts de déplacement du local des jeunes sur le terrain du tennis, en ménageant une entrée qui lui serait propre, directement sur le chemin Lullin,*
- *d'étudier la possibilité et les coûts de déplacement et de transformation du local du périscolaire sur le terrain du tennis, en continuation du club-house, à usage de celui-ci, en lieu et place des vestiaires actuels. Ceci dans l'attente de la reprise du projet de nouveau club-house.*

M. Forestier relève qu'actuellement, les vestiaires et les douches du tennis sont dans un état de délabrement avancé, peu présentables, non seulement aux membres du club mais aussi aux invités dans le cadre des Interclubs. Par ailleurs, le local des jeunes et du périscolaire sont en bon état et il devrait être possible, à un coût relativement modéré, de les réutiliser. Le groupe libéral propose donc le renvoi de cette motion en commission des travaux pour une étude plus approfondie de la proposition.

M. Botbol remercie le groupe libéral pour son soutien et relève que le local du tennis subit 2 à 3 fois par année des dégâts par les jeunes ; il ne souhaiterait donc pas, pour sa part, devoir informer les membres du tennis-club que deux containers pourraient être installés près du club-house, dont un ferait office de local des jeunes.

En réponse à M. Botbol, M. Meynard rappelle que le projet de nouveau club-house est un dossier qui « traîne » depuis un certain temps et ceci notamment pour des questions financières, mais il précise qu'il défend toujours ce projet afin qu'il avance, sachant que la demande d'autorisation de construire a été déposée. Il espère que ce projet avancera en 2013, voire en 2014 au plus tard. Il propose également que cette motion soit renvoyée en commission des travaux. Il indique qu'après inventaire, il y a des locaux disponibles dans l'ancienne salle communale, près de l'école, qui permettraient peut-être d'offrir un espace plus adéquat et de qualité à ces jeunes.

M. Duquesne intervient et rappelle qu'il s'agit bien d'un projet provisoire qui ne remet pas en cause le projet ultérieur d'un tennis-club tel qu'il a été étudié jusqu'à présent. L'idée sous-jacente est aussi de faire participer des habitants de la commune afin de trouver une solution qui rende ces containers plus beaux. Il signale qu'il y a des personnes de la Fondation Argos qui œuvrent déjà d'une façon extrêmement gratifiante au sein de notre commune et à qui on pourrait, le cas échéant, demander de faire partie intégrante de ce projet de rénovation.

M. Kaiser pense qu'il faut préalablement expliquer aux jeunes que ce n'est pas un signe désintéressé des autorités communales de vouloir les installer proche de la déchetterie. Il est favorable au renvoi de cette motion en commission, mais insiste sur le fait qu'il faut être attentif à la manière dont on agit vis-à-vis des jeunes. Il pense qu'il y a d'autres pistes à examiner en lieu et place de ce container à côté de la déchetterie.

Sans autre remarque, Mme B. Hirsch passe au vote sur l'entrée en matière et le renvoi de cette motion en commission des travaux, **ce qui est accepté à l'unanimité.**

## 8. Propositions individuelles et questions

### 8.1 Informations sur le site internet

Pour faire suite à un courriel reçu d'une habitante de Troinex, M. Sizonenko relate sa demande de mettre à jour différentes informations sur le site internet de la commune.

### 8.2 Panneau de signalisation à la hauteur du chemin des Moulins-de-Drize

Mme Bernardet interroge la Mairie sur le panneau « Interdiction de tourner à gauche, riverains autorisés » et souhaiterait savoir si ce panneau est officiel et si, en case de non-respect de cette signalisation, l'automobiliste peut est verbalisé ?

M. Niederhauser répond qu'il s'agit d'un panneau de chantier installé lors de la construction des villas sur le chemin des Moulins-de-Drize, mais qu'il n'a plus de raison d'être. Il va demander à la DGM de le retirer.

### 8.3 Utilisation des salles de l'école durant les horaires scolaires

Mme Jaquier-Borella s'interroge sur le déroulement des cours d'aérobic annoncés par une circulaire et qui auront lieu le matin dans une salle de l'école ?

M. Niederhauser répond que ces cours étaient prévus initialement dans la salle de rythmique, mais après discussion avec la Directrice, cela posait un problème. Il indique qu'ils auront lieu finalement dans l'ancienne salle de gym.

### 8.4 Voitures ventouse dans le parking souterrain

M. Duquesne interroge la Mairie au sujet de cette problématique, rencontrée à maintes reprises depuis quelques semaines et qui a déjà été relatée en commission ou au Conseil municipal. Il lui semble qu'il avait été demandé qu'une étude de faisabilité soit menée afin que le parking devienne payant et que son utilisation soit limitée (par exemple gratuit pendant 1 heure, puis payant). Qu'en est-il de ce dossier ?

M. Van Loon répond que la Mairie a effectivement l'intention de revenir sur un projet qui a déjà été initié par M. Jacques Magnenat, mais qu'elle n'en pas eu le temps ces derniers mois. La situation aujourd'hui a un peu évolué, il s'agit de proposer que ce parking soit soumis à paiement, mais de façon à laisser la possibilité aux habitants de Troinex de l'utiliser pour une courte durée. M. Van Loon espère que ce sujet pourra être traité au début 2012.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente prononce le huis-clos pour le point suivant.

## 9. Huis-clos : Demande de naturalisation

M. Van Loon donne lecture de la demande de naturalisation formulée par M. Maximilian Schlosser ainsi que son épouse, Mme Brigitte Schlosser née Rath, domiciliés au chemin de Saussac 41.

Mme B. Hirsch met au vote cette demande **qui est préavisée favorablement à l'unanimité.**

Mme B. Hirsch lève la séance à 22h00.

La Présidente  
Béatrice Hirsch

Le secrétaire communal  
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

## COMMISSIONS D'URBANISME :

### PLAN DE CIRCULATION ET AVANT-PROJETS D'AMENAGEMENTS DEFINITIFS DES CHEMINS DE SAUSSAC, DE DRIZE ET DES MOULINS-DE-DRIZE

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2011

RAPPORT DE COMMISSION

---

Chers collègues,

La séance du 7 novembre s'est inscrite dans la continuité des nombreuses séances de travail de la commission d'urbanisme sur le dossier du plan de circulation de Troinex. Elle fait suite à la réunion de présentation qui a eu lieu avec les riverains, le 19 octobre.

L'objectif de cette séance était de valider les avant-projets d'aménagements définitifs (éventuellement amendés) présentés par M. Savary, dans le but de les soumettre avec la demande de crédit d'étude (phase 2) au Conseil municipal du 12 décembre.

#### **Bref historique des derniers événements**

Depuis le mois de décembre 2010 et la réouverture des quatre chemins qui avaient été fermés à la circulation de transit, de nombreuses séances de travail ont eu lieu : deux séances avec les riverains des chemins concernés (en février 2011), cinq séances de la Commission d'urbanisme, cinq séances de Mairie, une séance du Conseil municipal, le 30 juin dernier, une séance d'information avec les riverains des chemins de Drize, des Moulins-de-Drize et de Saussac et enfin, le 19 octobre, une présentation de l'avant-projet d'aménagements définitifs à ces mêmes riverains.

Le résultat de ces travaux et les premières options prises ont tenu compte aussi bien des préoccupations de l'ensemble des Troinésiens (telles qu'elles ressortaient du sondage réalisé au mois de décembre 2010) que celles, dans la mesure du possible, des riverains des chemins les plus concernés.

Suite à la séance du 19 octobre durant laquelle de nombreuses remarques ont été faites par les personnes présentes, M. Savary a préparé une nouvelle version des plans, tenant compte de certaines de ces remarques, tout à fait pertinentes.

#### **Présentation des plans et discussions des amendements**

M. Savary a présenté aux membres de la commission les plans des avant-projets pour les 3 chemins concernés. Plusieurs points délicats ont été largement discutés, dont voici les plus importants :

- 1) **Ch. de Drize** : l'emplacement de certains poteaux électriques sur le trottoir pose quelques problèmes. La solution idéale serait d'enterrer les fils, mais les coûts sont très importants. La mairie va tout de même se renseigner une nouvelle fois auprès des SIG sur la faisabilité. En attendant, il a été décidé de décaler quelques places de parking et d'en supprimer une, pour permettre de conserver une largeur suffisante sur les trottoirs malgré tout.  
Le projet approuvé par la majorité de la commission a donc les caractéristiques suivantes :
  - Maintien du trafic unidirectionnel
  - Instauration d'une zone 30 km/h
  - Maintien d'un trottoir, élargi sur certains tronçons
  - Maintien de places de stationnement et aménagement de rétrécissements ponctuels
  - Création de 3 seuils de ralentissement supplémentaires, en plus des 2 seuils existants
  - Modification du carrefour sur le chemin Lullin.

- 2) **Ch. de Saussac** : ajout d'un « tourner à droite » au carrefour avec la route d'Annecy, en remplacement du feu qui avait été envisagé en premier lieu. Cette proposition de M. Savary a été acceptée.

Le projet approuvé par la majorité de la commission a donc les caractéristiques suivantes :

- Maintien du trafic bidirectionnel sur le tronçon entre le giratoire et le carrefour avec le chemin Champ-Carré
- Maintien du trafic unidirectionnel sur le dernier tronçon jusqu'à la route d'Annecy
- Instauration d'une zone 30 km/h sur ces deux tronçons
- Création d'un deuxième trottoir de l'autre côté de la chaussée
- Rétrécissements ponctuels de la chaussée et maintien de places de stationnement
- Création de 3 seuils de ralentissement supplémentaires, en plus des 2 seuils existants.

- 3) **Ch. des Moulins-de-Drize** : la proposition de remplacer les deux coussins berlinois prévus dans le projet par deux seuils de ralentissement et de créer un grand seuil de ralentissement au carrefour ch. des Moulins-de-Drize/av. des Pommiers, a été acceptée. En outre, les possibilités d'ajouter un feu pour les piétons et une boucle de détection pour permettre aux voitures de déboucher la route de Troinex ont été évoquées par M. Savary. Après discussion, le projet de feux au passage pour piétons de la Rivolette a été approuvé à l'unanimité, alors que le projet de boucle de détection sur le ch. des Moulins-de-Drize a été refusé à l'unanimité.

Le projet approuvé par la majorité de la commission a donc les caractéristiques suivantes :

- Maintien du trafic bidirectionnel
- Instauration d'une zone 20 km/h
- Pas de trottoir
- Aménagement de seuils de ralentissement et de « chicanes ».

### **Présentation et discussion du crédit d'étude**

M. Savary nous a ensuite présenté le document « Demande de crédit d'étude – 2ème phase du projet » et expliqué le mode d'estimation du coût des travaux et de calcul des honoraires. Le montant des honoraires d'ingénieur pour la 2ème phase du projet, qui comprend la mise au point des projets définitifs pour les 3 chemins, les demandes d'autorisations de construire et les appels d'offres jusqu'à l'adjudication des travaux, s'élève à CHF 140'000.-.

Le coût estimé (à + ou – 20%) des travaux pour les trois chemins est de CHF 1'750'000.- hors taxes (sans les honoraires d'ingénieurs).

M. Savary a également estimé sommairement, à la demande d'un commissaire, le coût des travaux de remise en état du chemin de Drize sans les mesures de modération du trafic prévues dans le projet Trafitec, soit entre CHF 500'000.- et 600'000.-.

**Sur la base de ces informations, la commission vous invite donc, chers collègues, à accepter le crédit d'étude de CHF 140'000.- qui vous est soumis ce soir et à confirmer l'approbation des plans d'avant-projets d'aménagements définitifs, afin d'aller de l'avant avec ce dossier.**

Troinex, le 20 novembre,  
Annick Deshayes

## Rapport de Minorité

### Vote d'un crédit d'étude des mesures de modérations du trafic sur

#### les chemins de Saussac, Moulins de Drize et de Drize

Mesdames, Messieurs,

Nous ne reviendrons pas sur l'historique du plan de circulation concernant les chemins mentionnés en titre.

Suite au vote du 04 octobre 2010 décidant la réouverture des chemins de nombreux propos ont été entendus de la part de certains d'entre vous que nous aimerions rappeler ici:

Au PV du CM du 04.10.2010, on peut lire:

*« ...demande de procéder à la réouverture des 4 chemins, mais en mettant rapidement en place des mesures fortes de modération du trafic de manière à ce que les routes cantonales d'Annecy et de Troinex soient plus attractives pour le trafic de transit que les petits chemins communaux. »*

*« ...qu'il faut aujourd'hui rouvrir les chemins et y aménager des mesures fortes de modération afin que les automobilistes n'aient plus envie d'emprunter ces chemins, mais qu'ils utilisent plutôt les routes principales. »*

*« ... la cause qui est à l'origine des problèmes de la commune est le trafic de transit et que tant qu'elle ne sera pas réglée ... »*

*« ...réaffirmer aux habitants des chemins concernés qu'ils ne doivent pas se sentir abandonnés par cette décision... »*

Lors de la campagne pour les élections, nous pouvions lire dans les flyers des différents groupes :

*« Optimiser les mesures de régulation du trafic aux chemins de Drize, Lullin, des Moulins de Drize, de Roday et de Saussac afin de réduire le trafic de transit »*

*« Améliorer les conditions de trafic et de sécurité dans la commune »*

*« recherche de solutions pérennes concernant le trafic de transit... »*

*« L'installation de mesures dissuasives pour le trafic de transit sur les chemins communaux... »*

Et finalement on a entendu :

*« ...la zone 20 risque de limiter excessivement les déplacements et pousser les piétons, qui sont prioritaires sur ce type de zone, à « squatter » le chemin et à rendre plus difficile la circulation générale...»*

Cette liste de citations est loin d'être exhaustive. Force est de constater qu'aujourd'hui le projet retenu ne répond pas aux attentes de réduction du trafic de transit. Nous affirmons ceci en nous référant au bureau d'ingénieurs Trafitec (Cf tableau présentation Trafitec du 30.06.2011, annexe 1).

Nous aimerions ajouter que la commune voisine de Plan-les-Ouates envisage de fermer en raison du trafic de transit, un certain nombre de chemins le long de la route du Camp qui sont déjà en zone 20 km/h. Ce plan est à l'essai actuellement.

Depuis la décision de réouverture, la consultation des Troinésiens et plus particulièrement des riverains n'a cessé d'être mis en avant par les autorités communales. Le sondage auprès des Troinésiens sert maintenant de référence pour faire le minimum, ce qui a pour conséquence que le trafic de transit va persister comme avant. Il sera tout au plus ralenti (à nouveau selon l'expertise du bureau Trafitec, annexe 1).

L'ancien exécutif a organisé des réunions avec les riverains concernés qui ont apporté des projets clairs, discutés et votés par les riverains (cf tableau récapitulatif des séances de février 2011, annexe 2).

Dès la mise en place de la nouvelle législature ce projet a avancé à grand pas dans la mauvaise direction et sans aucune considération de l'avis des riverains: *« la commission doit choisir entre l'un ou l'autre des concepts proposés, puis présenter les projets retenus aux riverains »*.

Lors de la séance publique du 30.06.2011 diverses variantes, et notamment les avantages et inconvénients de chacune. Il a été dit: *« il n'est pas attendu de prise de position définitive de la part de l'assemblée, certainement qu'une ou plusieurs séances seront encore nécessaires »*. Pendant la discussion, certains riverains ont clairement exprimé leurs craintes face à la solution du 20 km/h-bidirectionnel. Selon les notes de cette séance, à aucun moment le 30km/h n'a été mis en avant par les riverains comme la solution qu'ils préféreraient.

Un conseiller municipal a demandé à ce que la présentation de Monsieur Savary et les notes de séance soient mis à disposition des Troinésiens dans la partie plan de circulation sur le site de la commune. Ceci a été refusé sous prétexte qu'il s'agit de documents de travail. Toutefois les personnes intéressées pouvaient venir à la Mairie pour les consulter !

Nous nous étonnons de cette pratique concernant une séance publique. Ces documents devraient être à disposition des habitants de notre commune au même titre que les autres documents déjà présents sur le site (rapports Citec, Traffitec, sondage...). Il y a là une rétention d'informations et aucune intention de transparence et de concertation.

Dans le tout-ménage du 15.08.2011 distribué aux Troinésiens concernant le projet de régulation du trafic aux chemins des Moulins de Drize, Drize et Saussac il est écrit : *« Le résultat de ces travaux et les premières options prises tiennent compte aussi bien des préoccupations de l'ensemble des Troinésiens (telles qu'elles ressortaient du sondage réalisé au mois de décembre 2010) que celles des riverains des chemins les plus concernés. »* Si les préoccupations des Troinésiens sont effectivement prises en compte, à savoir la persistance d'un trafic sur ces chemins, la prise en compte des préoccupations de riverains s'est arrêtée en février 2011 puisque la solution retenue ne tient pas compte des remarques faites par les riverains et que les séances organisées avec les riverains n'ont servis qu'à les informer et non à prendre des décisions concertées.

Enfin, une procédure pour une fermeture de ces chemins au trafic de transit initiée par l'association « Vivre à Troinex » est en cours auprès du Conseil d'Etat en raison du non respect de la loi sur les routes et plus particulièrement de la hiérarchie du réseau routier de ces chemins.

**- Les Verts ne peuvent accepter cette façon de faire contraire aux promesses faites depuis la décision de réouverture et plus grave qui ne respecte pas la loi sur les routes et la hiérarchie du réseau routier. Pour rappel ces chemins sont classés dans le réseau routier de quartier avec « pour fonction de desservir les habitant et les activités » et non dans le réseau primaire ayant « pour fonction d'assurer des échanges fluides entre les différents secteurs de l'agglomération, ainsi qu'entre l'agglomération et le territoire qui l'entoure. » (Loi sur les routes L1 10, Section 2A hiérarchie du réseau routier). Nous pensons que les autorités communales se doivent de respecter la loi.**

**- Vu le manque de concertation avec les riverains concernés par le trafic de 10'000 voitures par jour qui passent sur ces chemins, et qui va augmenter au vue des prochaines constructions prévues dans les communes de la zone sud du canton (y compris Troinex).**

**- Vu qu'à plusieurs reprises déjà le CM a mandaté des bureaux d'experts au frais des Troinésiens mais en a simplement fait fi. Nous n'acceptons plus de payer un projet dont le résultat sur l'importance du trafic est déjà annoncé comme inefficace par le bureau qui l'a lui même étudié. De plus, au vu des finances actuelles de la commune, nous ne pouvons accepter cette dépense pour ces mesures en raison de leur inefficacité annoncée.**

**- Pour terminer, nous pensons qu'il est opportun d'attendre la réponse du Conseil d'Etat quant au respect de la hiérarchie du réseau routier.**

**- Nous recommandons de reporter le vote en attendant la décision du conseil d'état.**

**- Nous recommandons de refuser ce crédit d'étude pour le projet actuel qui ne répondra pas aux objectifs visés, la modération de la circulation et une réduction du trafic de transit.**

Troinex, le 12.12.2011

Brigitte Schneider-Bidaux



# COMPARAISON DES VARIANTES

ETUDE D'AMÉNAGEMENT DEFINITIFS DES CHEMINS COMMUNAUX  
Commission « urbanisme et environnement » du 15.07.11

	CIRCULATION UNI-BIDIRECTIONNELLE					CIRCULATION BIDIRECTIONNELLE			
	Ch. de Roday ↓↑	Ch. de Saussac ↑ ↓↑	Ch. de Drize ↓   ↓		Ch. des Moulins de Drize ↓↑	Ch. de Roday ↓↑	Ch. de Saussac ↓↑	Ch. de Drize ↓↑	Ch. des Moulins de Drize ↓↑
Trottoir	sans	deux	actuel	élargi	sans	sans	deux	sans	sans
Stationnement	-	oui	oui	non	(non)	-	oui	oui	(non)
Charge de trafic	-	élevé	élevé	élevé	moyen	-	diminution	diminution	moyen
Vitesses pratiquées	-	moyen	moyen	moyen	moyen/faible	moyen	diminution	diminution	moyen/faible
Visibilité	-	bonne	moyen	moyen	amélioration	-	bonne	amélioration	amélioration
Conditions de sécurité	-	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	-	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant
Confort	-	normal	normal	normal	moyen	-	moyen	moyen	moyen

Séance des 2 et 10 février 2011 avec les riverains des chemins rouverts à la circulation

**Synthèse des principales remarques et propositions pour les aménagements définitifs**

	<b>Chemin de Roday</b>	<b>Chemin Lullin</b>	<b>Chemin de Saussac</b>	<b>Chemin de Drize</b>	<b>Chemin des Moulins-de-Drize</b>
<b>Mesures provisoires actuelles</b>	Pas idéales et pas très efficaces, mais pas gênantes	Pas adaptées et gênantes, à supprimer le plus rapidement possible	Aménagements amovibles pas satisfaisants, pas d'effets sur le trafic. Certains aménagements (côté rte d'Annecy) devraient être supprimés rapidement	Aménagements amovibles pas satisfaisants, pas d'effets sur le trafic. Certains aménagements devraient être modifiés ou supprimés rapidement	Mesures trop "légères" et inefficaces
<b>Aménagements/mesures définitifs : solution "idéale" pour les riverains</b>		Revenir à la situation "ante", sans aménagement particulier	Maintien de la fermeture du chemin au trafic de transit	Maintien de la fermeture du chemin au trafic de transit ou limiter l'accès aux "Riverains seuls autorisés"	Maintien de la fermeture du chemin au trafic de transit
<b>Aménagements/mesures définitifs : solutions acceptables pour la majorité des riverains et pour la commune</b>	⇒ Instaurer une zone 20 km/h ⇒ Aménager un grand seuil de ralentissement au carrefour ch. de Roday/ch. Lullin	⇒ Instaurer une zone 20 km/h ⇒ Aménager un grand seuil de ralentissement au carrefour ch. de Roday/ch. Lullin	⇒ Instaurer une zone 20 km/h ⇒ Aménagement de chicanes (notamment une chicane importante au début du chemin) ⇒ En principe pas de seuil de ralentissement	⇒ Instaurer une zone 20 km/h ⇒ Placer des chicanes ou autres aménagements (bacs à fleurs, mais pas trop hauts, etc) vraiment efficaces ⇒ En principe pas de seuil de ralentissement (év. maintien des deux seuils existants)	⇒ Instaurer une zone 20 km/h ⇒ Placer des chicanes (de préférence "naturelles" ne nécessitant pas d'entretien et esthétiques) vraiment efficaces ⇒ <u>Pas</u> de seuil de ralentissement
<b>Aménagements/mesures complémentaires</b>	⇒ Prévoir un cheminement sécurisé pour les piétons ⇒ Placer un appareil "Visispeed" pour inciter les automobilistes à ralentir ⇒ Rehausser les deux gendarmes couchés existants ⇒ Dessiner des bandes de marquage jaunes le long des ch. piétonniers en pavés	⇒ Prévoir un cheminement sécurisé pour les piétons ⇒ Placer un appareil "Visispeed" pour inciter les automobilistes à ralentir ⇒ Placer un "Stop" au carrefour ch. Lullin/ch. de Roday	⇒ Ouvrir le ch. du Claiset sur le ch. Dottrens pour les riverains uniquement et mettre le ch. de Saussac en sens unique ⇒ Poser d'un revêtement phonoabsorbant ⇒ Installer un/des radar(s)	⇒ Obligation de tourner à droite au carrefour avec le ch. Lullin ⇒ Sécuriser la traversée du chemin à la hauteur du sentier des Eclaireurs ⇒ Trouver une solution pour empêcher les 2-roues d'emprunter le trottoir, si celui-ci est maintenu	⇒ Supprimer les coussins berlinois au carrefour avec l'av. des Pommiers
<b>Autres remarques ou demandes</b>		⇒ Maintenir les places de stationnement qui existaient avant les mesures provisoires (côté paire du ch. Lullin)	⇒ De préférence pas de piste cyclable ⇒ Débouché sur la route d'Annecy : prévoir 2 files de voitures sur toute la montée	⇒ Supprimer la signalisation "Troinex/Veyrier" au giratoire de la rte de la Chapelle ⇒ Déplacer vers la droite le passage pour piétons situé sur le ch. Lullin	⇒ Améliorer la sécurité au carrefour avec la route de Troinex (limiter la vitesse sur la route de Troinex à 30 km/h ou installer des feux au passage pour piétons par ex.) ⇒ Pose de miroirs à la sortie des propriétés privées ⇒ Problème de la haie de laurèles : à supprimer ou à tailler régulièrement ?

## Commission "Urbanisme et Environnement" du lundi 28 novembre 2011

- RAPPORT DE MAJORITE -

**Objet :** Plan directeur cantonal Genève 2030 -  
Prise de position de la Commune de Troinex -

---

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'élaboration du plan directeur cantonal Genève 2030 (PdCn 2030), il nous a été présenté le mois dernier, lors d'une séance en commissions réunies, la version initiale du projet. Ce document de référence et de coordination englobe le concept d'aménagement et le schéma directeur cantonal, qui à eux deux vont définir les grandes orientations et les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement cantonal pour l'horizon 2030.

Il nous est demandé aujourd'hui de nous prononcer sur le préavis consultatif que nous devons rendre au Conseil d'Etat, ainsi que sur les remarques que nous voulons lui adresser sur cette version initiale du projet.

Bien qu'il s'agisse de l'aménagement futur du territoire à l'échelle du canton, nous ne saurions ignorer les conséquences que ce projet de plan directeur aura sur notre commune, et ce d'autant plus s'il est accepté en l'état.

Dans ce sens, les résolutions R7 et R8 soumises ce soir à notre approbation, élaborées conjointement par la Mairie et la commission "Urbanisme et Environnement", se doivent de faire ressortir les lacunes et les imprécisions de ce projet, mais aussi les points sur lesquels un net désaccord est identifié. Cela étant, le but n'est pas de lister toutes ces divergences expressément, mais de proposer des mesures constructives pour y remédier. Ceci est de la plus haute importance dans la mesure où le Conseil d'Etat va en tenir compte dans une version définitive, qu'il va transmettre au Grand Conseil en vue de l'adoption finale du plan directeur cantonal.

Je ne vais pas reprendre tous les remarques de l'une et l'autre de ces 2 résolutions, ce d'autant plus qu'elles viennent de vous être lues. Je me contenterai simplement d'insister sur celles qui méritent une attention toute particulière, car elles ont un lien étroit avec les projets prioritaires de développement urbanistique de notre commune.

Tout d'abord, la forte densification de la zone villas attendue par le Conseil d'Etat. Si l'on applique à notre commune le principe d'aménagement expliqué dans la fiche A03, nous pourrions alors nous retrouver face à des projets de densification avec des indices d'utilisation au sol (IUS) de 0.6 <> 1, voire 1<>1.5.

A noter que si on laissait construire avec de tels coefficients, Troinex se trouverait alors congestionnée en raison de problèmes d'équipements, d'infrastructures et de mobilité.

A la lecture du PdCn 2030, on s'aperçoit que le Conseil d'Etat cherche également à prendre le contrôle de tous les futurs projets immobiliers sur le territoire cantonal. J'en veux pour preuve son intention d'initier un changement législatif, afin de supprimer purement et simplement le pouvoir des communes d'accorder une dérogation pour les projets immobiliers prévoyant un IUS de 0.4. Ce qui va, Mesdames et Messieurs, à l'opposé de ce que nous avons décidé jusqu'à présent et qui est, je vous le rappelle, de ne pas accorder par principe, une dérogation systématique à chaque projet de villas avec un IUS de 0.4, mais de ne le faire qu'au cas par cas. Ceci est primordial, car nous voulons la maîtrise des futures constructions sur le territoire de notre commune, lesquelles devront respecter l'environnement bâti et suivre la notion de centralité, objet important de notre Plan directeur Communal (PdCom) actuellement à l'étude.

Pour autant, nous ne voulons pas être assimilés à un village d'irréductibles Gaulois. Bien au contraire, chacun doit se rendre de compte de notre détermination à œuvrer conjointement avec l'Etat. Simplement, cette collaboration doit se profiler dans un esprit de concertation et d'ouverture. Quel que soit le projet urbanistique, qu'il concerne les futurs immeubles, les routes, les transports publics ou encore des P+R dans la périphérie, l'Etat doit s'assurer d'ouvrir un dialogue préalable avec nos autorités communales, pour que la réalisation ne se heurte d'emblée à un quelconque refus. Il est donc indispensable que dès la phase initiale, tous les éléments d'un projet soient évoqués avec toutes les parties prenantes, la commune en particulier, mais aussi les propriétaires. La commission Urbanisme et Environnement en est persuadée, si de tels éléments apparaissent dans le futur PdCn, alors nous aurons obtenu le gage pour un processus plus efficient et donc pour une réalisation de futurs projets dans de bien meilleurs délais.

Un projet qui a bien évolué ces derniers temps, c'est celui de la route de contournement de Genève Sud. D'après les dernières informations en notre possession, la faisabilité de la liaison L1 entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy est maintenant validée. Quant à la liaison L2 entre la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand, elle est en cours d'évaluation. Nous devons maintenir notre pression pour que l'Etat considère ces 2 liaisons comme un tout, afin qu'elles soient réalisées en même temps, avec comme horizon de temps, 2017 pour le début des travaux, et 2019 pour leur inauguration. Dès lors, la liaison L2 doit être inscrite avec le même degré d'urgence que la L1 sur la carte et dans les fiches du schéma directeur cantonal.

Le Conseil d'Etat a bien compris que le sud de l'agglomération joue un rôle stratégique d'accès au centre de Genève, notamment pour celui du futur nouveau quartier Praille-Acacias-Vernet (PAV). C'est pourquoi d'avantage de mesures doivent être intégrées au réseau routier existant, pour soulager le secteur du Bachet, mais aussi et surtout solutionner efficacement et durablement le problème du trafic de transit dans notre commune.

Mesdames et Messieurs, toutes les remarques indiquées dans les résolutions R7 et R8, sur lesquelles nous sommes amenés à nous prononcer ce soir, s'inscrivent dans l'esprit que les membres de la Commission Urbanisme et Environnement, conjointement avec la Mairie, ont d'ores et déjà fait figurer dans le plan directeur communal (PdCom) actuellement à l'étude.

Une majorité des commissaires partage cet avis. Les points 1 à 7 de la résolution R7, ainsi que les points 1 à 8 de la résolution R8, ont été approuvés par 7 oui et 2 non (V et TA).

Les commissaires ont ensuite décidé dans leur majorité, de préavisier défavorablement le concept de Plan directeur Cantonal 2030, par 6 oui, 1 non (TA) et 2 abstentions (V) et de préavisier défavorablement le Schéma directeur Cantonal 2030 par 6 oui, 1 non (V) et 2 abstentions (TA, V), en raison de l'absence précisément de ces différentes remarques listées par la Commission.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à suivre les votes de la majorité des commissaires et vous en remercie par avance.

Troinex, le 28 novembre 2011

Jean-Jacques Duquesne

Rapporteur

# **Urbanisme et environnement**

## **RAPPORT DE MINORITE**

### **Plan directeur cantonal 2030**

La commission de l'urbanisme et de l'environnement a décidé lors de sa séance du 28 novembre 2011 de préavisier défavorablement le projet de Plan directeur cantonal 2030. La commission a ainsi adopté deux résolutions dans ce sens, l'une pour le Plan directeur cantonal 2030 (R7) et l'autre pour le Schéma directeur cantonal 2030 (R8). Si cette position de principe qui veut que la commune ne se mette pas en porte à faux avec les autorités cantonales lors de futures négociations est stratégiquement justifiée, il n'en demeure pas moins que les Verts et Troinex Alternative ne peuvent accepter ces résolutions telles qu'elles sont soumises ce soir à notre Conseil municipal.

Rappelons tout d'abord que le canton est en manque de logements, il y a urgence ! Dire cela ce n'est pas simplement aligner des boules sur un boulier, c'est parler de familles qui ne trouvent pas de logement, et qui plus est de logement abordable. C'est parler de jeunes à qui le marché sursaturé actuel n'offre pas d'autre solution que de rester en famille ou d'accepter des appartements à des conditions abusives. Il faut réagir, et pour cela chaque commune se doit de fournir un effort de développement raisonné et durable.

Nous soutenons la nécessité de collaboration et de concertation entre l'Etat et les communes, par contre, nous pensons qu'il est indispensable de pouvoir construire sur des terrains déjà prévus pour cela. Nous pensons qu'il est envisageable de densifier la zone villa et qu'il serait dommageable de se limiter à une utilisation du sol de 0,4. (fiche A03), ce qui permettra de protéger la zone agricole.

Nous devons envisager le déclassement de la parcelle des Crêts. Le maintien de cette zone en zone villa tient du gaspillage de surface constructible. Il diminuera de moitié le nombre de citoyens qui auront la chance de se loger dans notre commune. Nous ne pouvons cautionner cet égoïsme communal qui de plus aurait des conséquences sur l'environnement tant en terme d'imperméabilisation des sols qu'en terme d'espaces verts et de mitage du terrain.

En ce qui concerne la ZAS, Nous pensons qu'il est important de soutenir le développement des activités agricoles et maraîchères. Le projet de mise à ciel ouvert et de renaturation du ruisseau des Marais fait partie de ce plan. Il doit se faire en concertation avec les maraîchers travaillant dans cette zone.

Il est important pour Troinex Alternative et les Verts que les règles et les lois régissant les constructions et les aménagements sur le territoire de notre commune soient respectées.

Enfin, si la L1 trouve sa justification dans la mise en place du CEVA et des bouleversements de la circulation qu'il engendrera dans tout Genève-Sud, nous sommes plus réservés quant au réalisme de la L2 et nous pensons qu'il n'est pas justifiable de refuser le schéma directeur cantonal pour cette raison. Nous ne pensons pas que le contournement routier de la commune réponde à lui seul au problème de circulation. Et, quoi qu'il en soit, cette route de contournement ne doit en aucun cas être un frein aux projets de constructions prévus sur le territoire de notre commune.

Au vu de ce qui précède, les Verts et Troinex Alternative ne soutiendront pas les résolutions R7 et R8.

Troinex le 5 décembre 2011

Bernard Gay  
Rapporteur de minorité